



Commune de

**FRISANGE**

# EXTRAIT AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

publique  
secrète du 26 mai 2021

No. 21/068

Date de l'annonce publique de la séance:

Date de la convocation des conseillers:

19 mai 2021

Point de l'ordre du jour:

No. 09.

Présents: **MM. Beissel, Mousel, Raus;  
MM. Heuertz, Mongelli, Hoffmann-Carboni, Gaffinet,  
Bingen, Jacoby, Courtois, Hoffmann**

Absents: a) excusé **néant**  
b) sans motif

OBJET : **ENSEIGNEMENT MUSICAL**  
**Fixation des droits d'inscription pour l'année 2021/2022**

**Le Conseil Communal,**

- Relu la délibération N°21/065 prise par le conseil communal en cette même séance portant sur l'approbation du 2<sup>ème</sup> avenant à la convention de coopération régionale du 15 juillet 2015 « Regional Musekschoul Syrdall » suite à l'adhésion des communes de Bous, Frisange, Remich, Stadtbredimus et Waldbredimus ;
- Entendu les explications du collège échevinal à savoir qu'avec l'harmonisation des cours il y a également lieu d'harmoniser les droits d'inscriptions des cours ;
- Vu la loi modifiée du 28 avril 1998 portant
  - a) harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal
  - b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ;
  - c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'état
- Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

**D E C I D E à l'unanimité des voix :**

de fixer les taxes d'inscription aux cours d'enseignement musical organisés dans la Commune de Frisange comme suit:

Cours collectifs	Enfant (étudiant)	Adulte
Eveil musical	75.-€	/
Formation musicale (solfège)	75.-€	150.-€
Chant choral pour enfants et adolescents	75.-€	/
Musique de chambre	75.-€	150.-€
Ensemble instrumental percussion	75.-€	150.-€
Ensemble instrumental	Gratuit	Gratuit

Cours individuels	Enfant (étudiant)	Adulte
Eveil instrumental	100.-€	/
Inférieur 1-4	150.-€	300.-€
Moyen	150.-€	300.-€
Formation adulte (initiale, qualifiante)	150.-€	300.-€

Cours individuels (Instruments/chant classique/chant : Formation « Musical »)

**Ainsi délibéré en séance à Frisange, même date que dessus.**

Suivent les signatures:

Pour expédition conforme, Frisange le 28 mai 2021

le bourgmestre

le secrétaire ff

*(Signature: Beissel)*  
*(Signature: Mousel)*